

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 902 accordant une permission à M, Marianos,.

n° 902

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le contrat en date du 13 décembre 1948 engageant M, Marianos en qualité de mécanicien des travaux publics : Vu la demande du 5 août 1949 de l'intéressé : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1

— Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Marianos, mécanicien en service aux travaux publics. Art. 2. La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R.CHAMBOREDOX.**